



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



**INSPECTION PEDAGOGIQUE REGIONALE  
LETTRE DE RENTRÉE RELATIVE A L'ORGANISATION  
DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

**ANNÉE 2014-2015**

Comme chaque année, cette lettre de rentrée fixe les axes importants du fonctionnement de l'EPS et sa contribution aux priorités nationales et académiques. La refondation de l'École de la République engagée l'an passé se poursuit dès la rentrée. Nous vous invitons à lire attentivement les derniers textes parus pour donner sens à votre action au quotidien dans vos classes, dans votre établissement dans le cadre des diverses fonctions que vous assumez, dans la conduite des projets que vous menez, dans votre district d'associations sportives.

**1-Le contexte de rentrée et les textes importants.**

- **La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République**, loi du 8 juillet 2013 est parue au JO du 9 juillet 2013.
- **La circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2014** est parue au BO N° 21 du 22 mai 2014. Circulaire N°2014-068 du 20.05.2014.
- **La convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018**. La convention est parue au BO N°6 du 7 février 2013.
- **Le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation**. Arrêté du 1-7-2013 -JO du 18-7-2013, paru au BON°30 du 25 juillet 2013.
- **Mise en œuvre du décret n°2014-460 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive du second degré aux activités sportives scolaires volontaires des élèves.**
- **Les orientations pédagogiques pour l'EPS. Inspection pédagogique régionale. Novembre 2013.**

Afin de poursuivre la mise en œuvre de la refondation de l'École de la République, la circulaire de préparation de rentrée privilégie quatre axes relatifs à l'apprentissage, la lutte contre les inégalités, la formation des enseignants, une école exigeante et bienveillante.

Comment l'éducation physique et sportive s'inscrit-elle dans ces orientations ? Quelles sont les perspectives de contribution de l'observatoire académique des pratiques en EPS ? Les grandes lignes qui suivent vous permettront d'opérationnaliser vos projets d'équipe et votre mission.

- **Accompagner les élèves dans leurs apprentissages et la construction de leur parcours pour une meilleure insertion sociale et professionnelle.**

Les équipes réinterrogent régulièrement leur projet d'EPS et d'AS, afin de construire une cohérence et une progressivité des apprentissages, de hiérarchiser les objectifs, d'envisager les continuités inter-cycles pour contribuer à la réussite attendue de chaque élève.

Les objectifs des programmes EPS s'inscrivent plus largement dans l'acquisition de connaissances et de compétences utiles à la formation du citoyen de demain. Un de nos objectifs cette année visera à réinterroger et faire évoluer les pratiques d'évaluation pour les mettre plus encore au service des apprentissages. Pour apprendre, l'élève a besoin de repères. **L'évaluation partagée** entre l'enseignant et les élèves est donc au centre de la problématique. La situation de référence, souvent présente dans la construction des cycles d'enseignement doit pouvoir être davantage exploitée. Elle a plusieurs fonctions mais ne peut être utile que si elle est partagée avec l'élève :

- Fonction d'évaluation diagnostique pour poser le problème
- Fonction de fil rouge pendant le cycle pour l'articuler avec les situations d'apprentissage, les situations dérivées, d'étayage, de soutien
- Fonction formative tout au long du cycle pour renseigner l'élève sur ses progrès.

Sa construction suppose une analyse précise des compétences propres, des compétences attendues des programmes pour en dégager le ou les problèmes posés.

Pour aider les équipes à construire ou renforcer cette démarche d'enseignement/apprentissage, un stage de formation de formateurs initié en mai 2014 poursuivra ses travaux lors de cette année scolaire. Il vise à construire un cadre d'intervention commun pour les stages de secteur ou académiques, afin d'améliorer la professionnalité de chacun et s'inscrit dans les compétences professionnelles des enseignants. **Les commissions de l'observatoire « projet » et le « GECCO »** contribueront à la réflexion en ce sens.

- **Combattre les inégalités tout au long de la scolarité.**

*« Tout acte d'enseignement suppose l'accompagnement de l'élève au plus près de ses besoins ».* Il s'agit donc à partir d'un diagnostic initial et d'évaluations formatives, de diversifier les pratiques pédagogiques, de mettre en œuvre la différenciation pédagogique, de réfléchir à des pratiques innovantes, afin d'engager chaque élève dans un rapport positif à l'école, de favoriser la persévérance scolaire et éviter le décrochage scolaire.

Comment l'EPS contribue-t-elle à cette priorité au quotidien ?

**Les commissions de l'observatoire : santé et décrochage scolaire** ainsi que **scolarisation des élèves en situation de handicap** proposent des pistes de réflexion et outils pour adapter l'enseignement.

- **Former, soutenir et accompagner les équipes pédagogiques et éducatives.**

La première promotion du CAPEPS rénové et la mise en place du M2 en alternance impliquent une collaboration entre l'ESPE (Ecole supérieure du professorat et de l'éducation) et l'éducation nationale. Au-delà de l'implication des PFA (professeurs formateurs académiques), la mobilisation des tuteurs reste essentielle. Elle s'inscrit dans les missions des enseignants et permet non seulement au stagiaire, mais également au tuteur de réfléchir à sa pratique, de s'engager dans des démarches d'innovation pédagogique. Les enseignants tuteurs proposés par l'inspection pédagogique régionale et nommés par le Recteur ont un rôle essentiel dans l'accompagnement du stagiaire et de sa professionnalisation. Les reçus au CAPEPS exceptionnel (stagiaires 20h) et au CAPEPS interne sont également accompagnés par un tuteur.

- **Promouvoir une école à la fois exigeante et bienveillante.**

*« Lieu d'enseignement et d'apprentissage, l'école est aussi un lieu de vie dans lequel chaque élève doit se sentir en confiance ».* L'éducation physique et sportive participe au quotidien à l'apprentissage des valeurs de la République, à la lutte contre les violences et les discriminations. Les dispositifs pédagogiques choisis, les interventions pédagogiques délivrées sont autant de moyens qui permettent d'acquérir en action ces valeurs. Elles impliquent de la part de l'enseignant une bienveillance qui nécessite en EPS une vigilance toute particulière concernant les différences entre

élèves et les inégalités entre filles et garçons. Le rapport de la commission académique d'harmonisation et de proposition de notes (CAHN) montre des résultats encourageants aux examens du baccalauréat général et technologique, du baccalauréat professionnel ou du CAP BEP en termes de réduction d'écart de notation entre les filles et les garçons. Cet écart demeure cependant encore au bénéfice des garçons. Les pratiques pédagogiques et la réflexion en équipe doivent être au cœur de la lutte contre toutes ces inégalités.

*« Le sport scolaire joue un rôle essentiel dans l'accès des jeunes à la pratique volontaire des activités physiques, sportives et artistiques, et à la vie associative ».*

Le plan académique de développement du sport scolaire qui sera suivi des plans départementaux présente les grands axes retenus qui vous permettront de rénover et d'opérationnaliser votre projet d'AS. Le rôle de l'AS est établi, il reste à le faire connaître à l'ensemble de l'équipe éducative et à en établir le bilan sur le plan strictement sportif, mais également sur sa contribution à la cohésion sociale et aux apprentissages de la vie associative.

#### **Autres documents :**

Je vous invite à vous reporter également à la **lettre de l'Inspection Pédagogique Régionale EPS de Mai 2014** qui précise le fonctionnement et la finalité de la formation professionnelle continue, rappelle des points essentiels de l'organisation de l'EPS et du sport scolaire. De nombreuses informations complémentaires sont en ligne sur le **site EPS de l'Académie. Consultez-le régulièrement.**

<http://www.discip.ac-caen.fr/eps/>

Webmestre : **Valérie LOISEAU**

Le **projet académique** est consultable sur le site académique : <http://www.ac-caen.fr>

**A consulter régulièrement sur le site EPS :**

**Les travaux des commissions de l'observatoire académique des pratiques en EPS.**

## **2- Les examens**

### **2-1. En LGT, LP et CFA**

La commission académique d'harmonisation et de proposition de notes (CAHN) constituée d'enseignants nommés par le Recteur est compétente pour l'ensemble des examens (baccalauréat de la voie générale et technologique et de la voie professionnelle, du BMA, du CAP et du BEP). Elle se réunit deux fois par an : en octobre pour valider les protocoles et en juin pour l'harmonisation éventuelle. Afin de préserver l'équité entre tous les élèves, quelques harmonisations ont été effectuées entre les moyennes des filles et des garçons selon les épreuves ou entre les moyennes d'épreuves d'établissements et académiques. Pour les trois examens, nous notons avec satisfaction que les moyennes générales des filles et celles des garçons présentent une différence proche de 0,5 point ce qui constitue l'écart le plus réduit depuis la mise en place de la commission d'harmonisation. **La commission a également modifié la liste académique pour la voie professionnelle.**

#### **LISTES ACADEMIQUES**

##### **CAP, BEP et Baccalauréat professionnel en CCF**

**CP1 : saut en hauteur**

**CP2 : VTT**

**CP3 : aérobic**

**CP5 : natation en durée**

##### **Baccalauréat général et technologique**

Enseignement commun, de complément et facultatif en **CCF**

**CP2 : kayak, Voile, VTT**

**CP4 : tennis**

Epreuves facultatives **ponctuelles** :

**CP1 : biathlon athlétique** (deux activités à choisir parmi hauteur, disque et 320 m haies)

**CP2 : handball**

#### **LISTE NATIONALE DE L'EXAMEN FACULTATIF PONCTUEL**

**CP1 : natation de distance**

**CP4 : judo, tennis**

Nous vous invitons à le consulter et à informer précisément les candidats scolarisés dans votre établissement sur les possibilités de choix, mais surtout sur la nature de l'épreuve, la compétence attendue **de niveau 5**, l'épreuve orale.

#### **RAPPEL POUR LES ELEVES INSCRITS EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE:**

Au collège ou au lycée, la participation et les résultats obtenus par un élève aux activités d'une SSS n'ont pas vocation à être évalués pour être notés. En effet, les objectifs et contenus des séances d'entraînement ne répondent pas à un programme national.

Au collège, seuls les apprentissages relevant de l'enseignement obligatoire d'EPS sont notés.

En lycée, un élève inscrit en section sportive scolaire ne peut pas participer à l'enseignement facultatif en CCF en raison de la charge d'entraînement de 3 heures au minimum qui serait à cumuler avec celle de l'option facultative de 3 heures hebdomadaires également. Il peut en revanche s'inscrire pour le baccalauréat, à une des épreuves facultatives **ponctuelles** de la liste académique ou nationale.

#### **SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET HAUT NIVEAU DU SPORT SCOLAIRE**

Les sportifs de haut niveau sont exclusivement les candidats inscrits sur les listes arrêtées par le ministère des sports (SHN, espoirs et partenaires d'entraînement ainsi que les sportifs signataires d'une convention de formation avec un centre de formation d'un club professionnel).

Les sportifs relevant du haut niveau du sport scolaire (HNSS) sont les lauréats des podiums nationaux scolaires ou jeunes officiels certifiés du sport scolaire au niveau national en classe de seconde et de première.

Tous ces candidats peuvent s'inscrire à l'option facultative EPS. La part réservée à la pratique sportive sera automatiquement validée à 16 points. Un jury académique constitué de professeurs d'EPS notera la partie entretien de 0 à 4 points.

#### **PROTOCOLE POUR LES EXAMENS ET OUTILS D'EVALUATION**

Tous les établissements transmettront **leur protocole**. Nous rappelons que les outils d'évaluation sont construits collectivement et permettent de noter les élèves à partir du référentiel national ou académique. Les points affectés pour chacun des critères ne peuvent être modifiés. C'est leur répartition à l'intérieur de chaque critère qui doit correspondre à des observables et prendre en compte la différenciation filles/garçons.

Protocoles à retourner **uniquement par voie postale**, pour le **30 septembre 2014** à :

**DEC 5**

168 rue Caponière. B.P. 6184

14061 Caen Cedex

#### **2-2. En collège**

Les modalités d'évaluation en EPS au titre du DNB entraînent l'organisation et les exigences suivantes :

- L'équipe EPS de l'établissement formalise un **protocole d'évaluation** pour chaque classe de 3<sup>ème</sup>. Celui-ci doit indiquer les APSA retenues et les **modalités de contrôle** : durée des cycles, période de certification et de rattrapage, épreuves adaptées.

- Ce protocole, renseigné par le coordonnateur sous-couvert du chef d'établissement sera **transmis au correspondant de bassin EPS**. L'inspection pédagogique régionale validera ces protocoles.
- **Après validation** de l'inspection pédagogique EPS, une **information de l'établissement** aux **élèves** et aux **familles** précisera l'organisation et les niveaux de compétences et connaissances exigés.

#### LISTE ACADEMIQUE

**CP1 : Lancer de disque, golf**

**CP2 : Equitation, voile, VTT**

**CP4 : Ultimate**

Protocoles à retourner pour le **30 septembre 2014** à :  
M. ou Mme X, **correspondant de bassin EPS**  
Adresse de l'établissement d'exercice

Nous vous remercions de respecter les délais, afin que la commission académique pour les lycées et les correspondants de bassin pour les collèges puissent étudier tous les dossiers.

### **3- La formation**

Votre projet de formation s'inscrit dans un projet collectif, celui de l'établissement, de l'équipe EPS ou dans un projet individuel.

Chargée de mission de formation : **Line MAIGRET**, professeur agrégé d'EPS, LP Victor Lépine. Caen.

Nous sommes très attentifs à la qualité des formations et à la participation des enseignants. Nous avons ainsi mis en place un suivi de vos demandes. Nous vous prions d'informer au plus tôt **Line Maigret** de toute absence prévisible, afin que les enseignants sur liste supplémentaire puissent bénéficier de la formation.

[Line.maigret@ac-caen.fr](mailto:Line.maigret@ac-caen.fr)

**Le plan académique de formation (PAF)** est consultable en ligne, à l'adresse suivante :

<http://www.ac-caen.fr/PAF/>  
**Inscription jusqu'au 15 septembre 2014**

**La formation négociée de secteur** est animée par le délégué de secteur. Les projets de secteurs ont été établis pour deux ans (2013-2015) et arrivent donc à échéance. Les projets 2015-2017 seront donc élaborés lors de cette année scolaire. Vos choix seront guidés par les programmes et les activités support des listes nationales et académiques en lien avec un thème transversal. Le délégué de secteur FPC transmettra à son correspondant de bassin EPS la fiche A : projet de formation négociée de secteur et la fiche D : budget. Le correspondant de bassin EPS fera état des éventuelles remarques concernant le contenu, la mise en forme ou le budget au délégué de secteur.

**Nous vous demandons de ne pas attendre les journées de stage de secteur pour élaborer votre nouveau projet.**

Le projet de secteur est à retourner pour le **15 mai 2015**  
à votre **correspondant de bassin EPS**

Après harmonisation, le correspondant de bassin transmettra à l'inspection pédagogique régionale les projets pour validation. Date de retour : 1<sup>er</sup> juin 2015.

Afin d'enrichir le site académique EPS et de mutualiser les pratiques, nous vous demandons de transmettre les documents écrits et vidéo des formations de votre secteur. La réalisation de ces documents est collégiale.

**Rappel : l'inscription à un stage de formation implique une présence assidue de l'enseignant sur la totalité de l'action de formation.** Toute absence engage la responsabilité de l'enseignant et devra être justifiée. Les enseignants d'une équipe qui exceptionnellement ne souhaiteraient pas assister à la formation de secteur ne doivent pas être inscrits sur la fiche B d'autorisation du chef d'établissement.

### Les formations diplômantes

#### **Le CAPEPS réservé : le rectorat assure la formation au dossier RAEP**

Les professeurs souhaitant bénéficier d'un parcours hybride d'**accompagnement à la RAEP** doivent impérativement s'inscrire avant le **15 septembre** au dispositif correspondant du PAF. Aucun accompagnement ne sera possible sans inscription préalable à ce dispositif.

**Le CAPEPS interne : La formation est sous la responsabilité de Hervé LAGNEL**, professeur d'EPS, lycée Marie Curie, Vire et aura lieu le samedi matin de 9h à 12h à Caen.

Nous remercions l'ensemble des formateurs pour leur engagement et adressons aux candidats nos vœux de réussite.

### Inscription aux concours

Nous vous invitons à lire la note de service N°2014-069 du 30 mai 2014 parue au BO N°23 du 5 juin 2014 relative à l'organisation des concours pour la session 2015.

Les inscriptions aux concours de recrutement pour le second degré s'effectuent par internet à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/siac2>

**Du jeudi 11 septembre 2014 au mardi 21 octobre 2014**, 17 heures, heure de Paris.

Il est recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Concours réservé, épreuve d'admissibilité : le dossier de RAEP (reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) doit être expédié au plus tard le **jeudi 11 décembre 2014**.

### 4- L'association sportive et le sport scolaire

La journée du sport scolaire aura lieu le **mercredi 17 septembre 2014** et aura pour thème :  
**« Sentez- vous sport ».**

Las actions conduites le matin et l'après-midi doivent parvenir à l'UNSS régionale  
pour le **mercredi 9 septembre 2014**

Nous vous engageons à tout mettre en œuvre au sein de votre établissement pour que cette journée banalisée pour l'ensemble des disciplines fédère l'ensemble des acteurs et mette en évidence la contribution de l'AS à la réussite des élèves.

**L'observatoire des AS en difficulté** : un suivi des établissements pour les AS présentant en cours d'année moins de 10% de licenciés en lycée et moins de 15% en collège est effectué.

### 5 -L'inspection

#### Chargés de mission d'inspection

**Romuald PATTIER**, professeur agrégé, collège Montgomeri, Troarn

[Romuald.pattier@ac-caen.fr](mailto:Romuald.pattier@ac-caen.fr)

**Pascal MERIEL**, professeur agrégé, lycée Tocqueville, Cherbourg-Octeville

[Pascal.meriel@ac-caen.fr](mailto:Pascal.meriel@ac-caen.fr)

## Le plan d'inspection 2014-2015

Il est élaboré en conformité avec les objectifs académiques et s'établit autour des paramètres suivants :

- titularisation dans un nouveau corps
- les enseignants en fin de 4<sup>ème</sup> échelon, tous les enseignants sans note au-delà du 5<sup>ème</sup> échelon, les enseignants promouvables à la hors classe.
- les promouvables par échelon dont la dernière inspection se situe entre 4 et 5 ans, de manière à préserver l'équité face au rythme des inspections dans l'Académie.

## Répartition des bassins d'inspection

	<b>Sophie GARNIER</b>	<b>Bénédicte LACOSTE</b>
<b>Calvados</b>	Bocage Virois, Caen, Pays d'Auge Grand Caen	Bessin, Caen Grand Caen
<b>Caen</b>	<i>Collèges publics :</i> Pasteur, Hastings, Guillaume de Normandie Villey Desmeserets, Jacques Monod <i>Collèges privés :</i> Institut St Pierre, Sacré cœur, <i>Lycées publics</i> <i>LG :</i> De Gaulle, Victor Hugo. <i>LGT :</i> Fresnel, Rostand <i>LPO :</i> De Laplace <i>LG privé :</i> Jeanne d'Arc <i>LT privé :</i> Institut Lemonnier.	<i>Collèges publics :</i> Henri Brunet, Marcel Pagnol, Dunois, Lechanteur, Jean Moulin. <i>Collèges privés :</i> St Joseph, St Paul. <i>Lycées publics :</i> <i>LGT :</i> Malherbe <i>LPO :</i> Dumont D'Urville <i>LP :</i> Victor Lépine, Camille Claudel <i>LGT privé :</i> Ste Marie <i>LT privé :</i> Ste Ursule <i>LP Privé :</i> Oasis, Notre Dame de fidélité
<b>Grand Caen</b>	Argences, Evrecy, Giberville, Merville Franceville, Mézidon-Canon , Mondeville, Potigny, Thury-Harcourt, Verson, Villers-Bocage	Blainville-sur-Orne, Bretteville-sur- Laize, Colombelles, Douvres, Falaise, Hérouville-St-Clair, Ifs, Ouistreham, St Martin de Fontenay, Troarn
<b>Manche</b>	Sud Manche	Centre Manche, Nord Cotentin
<b>Orne</b>	Bocage Ornais, Centre Orne	Perche- Pays d'Ouche

## Protocole d'inspection

### **Document à renseigner avant l'inspection**

Confirmation d'horaire et d'activité (document à télécharger sur le site EPS) et à retourner par mail avant l'inspection à l'inspectrice ou au chargé de mission.

### **Documents à présenter lors de la visite d'inspection :**

- **La fiche de renseignements personnels** (document à télécharger sur le site EPS).

<b>Ce document est adapté à la discipline et remplace le document commun aux autres disciplines.</b>
--

- **Les documents que vous utilisez régulièrement et qui constituent vos préparations.**
- **Les différents projets :** établissement, EPS, AS, classe, cycle.
- **Un document synthétique** faisant apparaître la cohérence des projets et la pertinence des choix opérés doit être construit par l'enseignant.
- **La programmation** de l'établissement doit être lisible et présentée selon le modèle académique prévu à cet effet dans le document eps.organisation (niveaux de classe et groupes d'activités).
- **La leçon et les précédentes.**

- Les cycles concernant la classe visitée.
- Les procédures d'évaluation.
- Le cahier d'AS.
- L'édition des statistiques de votre AS. Vous veillerez à produire l'évolution des pourcentages de licenciés de la section que vous animez mais aussi de l'ensemble de l'AS. (Les pourcentages sont référés au nombre d'élèves scolarisés dans l'établissement)
- Tout document que l'enseignant jugera utile de présenter complémentirement pour éclairer sa démarche.

Nous vous remercions de constituer un dossier aisément consultable sur le terrain, **que l'inspecteur conserve**, rassemblant de manière organisée toutes ces informations.

### Inspection

- Présence du chef d'établissement pendant la leçon.
- Observation d'une leçon complète sur la base d'une heure (échauffement, situation(s) d'apprentissage, retour au calme) ou d'une séquence d'entraînement à l'AS.
- Entretien individuel d'une heure réunissant l'enseignant et l'inspecteur en tête à tête.
- A l'issue de l'entretien, un échange avec le chef d'établissement

### Entretien d'équipe

Rencontre avec l'équipe pédagogique EPS en présence du chef d'établissement.

### Rapport d'inspection

Au retour du rapport d'inspection, il sera remis en main propre à l'enseignant par le chef d'établissement afin de poursuivre l'échange et de mettre en œuvre les pistes de réflexion proposées.

### Notation

La note attribuée vous sera communiquée après la fin de la campagne d'inspection par les services du rectorat.

### **6 -L'observatoire académique des pratiques**

L'observatoire est un outil d'aide au pilotage disciplinaire et complète le dispositif de formation continue en EPS (remboursement des frais). Tout enseignant EPS de l'académie peut participer à une commission en s'adressant au responsable de celle-ci ou à son correspondant de bassin.

Commissions	Responsables	Adresse mail
Le projet	Pascal Meriel	Pascal.meriel@ac-caen.fr
La scolarisation des élèves en situation de handicap	Sophie Leparlouer Laure Lepelletier	Sophie.leparlouer@ac-caen.fr Laure.lepelletier@ac-caen.fr
GECCO (jeunes enseignants)	Antoine Jumel	Antoine.jumel@ac-caen.fr
Les correspondants de bassin EPS	Jérôme Couenne	Jerome.couenne@ac-caen.fr
Groupe arts du cirque et danse	Françoise Lhémy	Francoise.lhemery@ac-caen.fr
Continuité CM2 / 6 <sup>ème</sup>	Jérôme Coupé	Jerome.coupe@ac-caen.fr
Les TUICE et EPS	Thierry Blanluet	Thierry.blanluet@ac-caen.fr
Santé et décrochage scolaire	Véronique Vézien	Veronique.vezien@ac-caen.fr
La revue EPS Actualités	Valérie Loiseau Rachid Chougar	Valerie.loiseau@ac-caen.fr Rachid.chougar@ac-caen.fr



Nom	Correspondant BE	EPLE	ville
BLANLUET Thierry Thierry.blanluet@ac-caen.fr	Grand CAEN Lycée	Lycée L. Liard	FALAISE
OCCANSEY Corinne Corinne.occansey@ac-caen.fr	Grand CAEN Collège	Lycée Charles de Gaulle	CAEN
CHOUGAR Rachid Rachid.chougar@ac-caen.fr	Pays d'Auge	Collège Michelet	LISIEUX
RUALT Sylvain Sylvain.ruault@ac-caen.fr	Bessin	Collège Alain Chartier	BAYEUX
SUTEAU Edern Edern.suteau@ac-caen.fr	Bocage Virois	Collège Val de Vire	VIRE
COUPE Stéphanie Stéphanie.coupe@ac-caen.fr	Nord Cotentin	Collège Diderot	TOURLAVILLE
LEFLOUR Patricia Patricia.leflour@ac-caen.fr	Centre Manche	Lycée Charles F. Lebrun	COUTANCES
HAMON Frédéric Frederic.hamon@ac-caen.fr	Sud Manche	Collège Georges Brassens	PONTORSON
HEUZE Jean-Philippe Jean-philippe.heuze@ac-caen.fr	Bocage Ornaïs	Collège Jacques Prévert	DOMFRONT
BAUDOUIN Gilles Gilles.baudouin@ac-caen.fr	Centre Orne	Lycée Mezen	ALENCON
MAURICE Patrick Patrick.maurice@ac-caen.fr	Perche Pays d'Ouche	Lycée Jean Monnet	MORTAGNE AU PERCHE

\_Les trois regroupements de l'observatoire auront lieu :

- **Mardi 4 novembre 2014**
- **Lundi 12 janvier 2015**
- **Jeudi 9 avril 2015**

La journée BE aura lieu dans la semaine du **17 au 21 novembre**.

**Il est impératif qu'au moins un enseignant par établissement public et privé participe à ce regroupement.**

**Les correspondants de bassin EPS sont vos interlocuteurs privilégiés.** Vous devez les contacter pour tout renseignement non disponible sur le site ou dans les divers documents par l'intermédiaire de leur mel.ouvert. Pour toute autre information nécessitant un avis de l'IA-IPR, vous prendrez l'attache de l'inspecteur.

Adresse électronique : [benedicte.lacoste@ac-caen.fr](mailto:benedicte.lacoste@ac-caen.fr) [Sophie.garnier@ac-caen.fr](mailto:Sophie.garnier@ac-caen.fr)

**Un courrier adressé par voie hiérarchique, c'est-à-dire sous-couvert du chef d'établissement est obligatoire pour toute demande officielle.**

**7- Les animateurs du CARIM** (centre académique de ressources informatiques et multimédias) sont des personnes ressource dans le domaine des TUICE. Ils sont à votre disposition pour vous conseiller et vous aider à utiliser ou créer des ressources informatiques à usage pédagogique. Ils peuvent être sollicités pour intervenir dans les formations de secteur.

**CALVADOS : Nicolas FOUILLARD** : [nicolas.fouillard@ac-caen.fr](mailto:nicolas.fouillard@ac-caen.fr)

Gilles LE HERISSE : [gilles.le-herisse@ac-caen.fr](mailto:gilles.le-herisse@ac-caen.fr)

Jean-luc HENRY : [jean-luc.herry@ac-caen.fr](mailto:jean-luc.herry@ac-caen.fr)

**MANCHE : Julien LAMORA** : [Julien.Lamora@ac-caen.fr](mailto:Julien.Lamora@ac-caen.fr)

**Philippe LENOIR** : [philippe.lenoir@ac-caen.fr](mailto:philippe.lenoir@ac-caen.fr)

**Philippe REGNIER** : [philippe.regnier@ac-caen.fr](mailto:philippe.regnier@ac-caen.fr)

**Jérôme HOSTINGUE** : [jerome.hostingue@ac-caen.fr](mailto:jerome.hostingue@ac-caen.fr)

**ORNE : Yannick MARCHAND** : [yannick.marchand@ac-caen.fr](mailto:yannick.marchand@ac-caen.fr)

## **8- EPS ORGANISATION :**

Les documents que vous renseignez en ce début d'année sont essentiels pour l'inspection pédagogique régionale.

Deux fichiers séparés sont à télécharger (donc aucun document papier ne vous sera envoyé au préalable) et à renseigner :

- 1- Document **organisation de l'EPS : fiche d'établissement et emploi du temps.**
- 2- Document **programmation établissement.**

Vous veillerez à utiliser uniquement le document actualisé pour cette rentrée et mis en ligne sur le site.

Les horaires d'EPS et les créneaux d'entraînement de l'AS doivent être renseignés avec précision.

Les fichiers sont à télécharger et **doivent obligatoirement être renommés** selon le modèle suivant : N°ETABLISSEMENT\_type d'établissement\_Nom de l'établissement\_Ville de l'établissement.

*exemple : 0500080R\_clg\_DIDEROT\_tourlaville*

**Vous les transmettez ensuite en fichier joint à [epsorganisation@ac-caen.fr](mailto:epsorganisation@ac-caen.fr) pour le 30 septembre 2014. (AUCUN DOSSIER PAPIER)**

**Chaque année, vos collègues professeurs d'EPS qui compilent vos envois doivent renommer vos fichiers. Soyez vigilants.**

## **9- LA COMMUNICATION**

Au regard des nombreux mails reçus à l'inspection pédagogique régionale, il nous paraît utile de vous indiquer les services auprès desquels vous devez vous adresser pour des questions diverses.

Vous devez les contacter pour tout renseignement non disponible sur le site ou dans les divers documents par l'intermédiaire de leur mel.ouvert. Pour toute autre information nécessitant un avis de l'IA-IPR, vous prendrez l'attache de l'inspectrice.

Adresse électronique : [benedicte.lacoste@ac-caen.fr](mailto:benedicte.lacoste@ac-caen.fr) [Sophie.garnier@ac-caen.fr](mailto:Sophie.garnier@ac-caen.fr)

**Attention ! l'adresse électronique epsorganisation ne doit pas être utilisée pour envoyer des courriers personnels. Nous vous rappelons aussi qu'aucune réponse ne doit être faite pour les courriers expédiés sur la liste enseignants-eps.**

Service à contacter	
DEC : division des examens et concours	Organisation des examens, problème technique avec EPSNET, organisation des concours
DIFOR : division de la formation	Mise en stage, convocations
DPE : division des personnels enseignants	Carrière, notation, nomination, service d'enseignement

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

Caen, le 1er septembre 2014

**Bénédicte LACOSTE**

Inspectrice d'Académie  
Inspectrice Pédagogique Régionale



**Sophie GARNIER**

Inspectrice d'Académie  
Inspectrice Pédagogique Régionale

